



Communiqué de presse



Paris, le 11 décembre 2025

Santé, employabilité, transmission et transition : la Macif signe un premier accord "Salariés seniors" personnalisable et progressif

La Macif annonce la signature de son premier accord "Salariés seniors", un dispositif qui place les seniors au cœur de sa politique RH. Il s'articule autour de quatre priorités : la santé, l'employabilité, la transmission et la transition.

Applicable dès le 2 janvier 2026 pour une durée de 4 ans, cet accord vise à proposer un accompagnement personnalisé et progressif, qui débute dès 40 ans par des actions de prévention et se poursuit jusqu'à l'accompagnement 1 an après la retraite.

« Une des particularités à la Macif est que les salariés s'inscrivent dans une carrière longue et nous avons actuellement 30 % de seniors. L'engagement et l'enthousiasme renouvelé de nos salariés est un véritable marqueur de confiance. En retour, la Macif met en place un dispositif innovant et complet pour accompagner toutes les fins de carrières. Cela s'inscrit dans le cadre de notre plan stratégique qui vise à prendre en compte les singularités, le temps long et l'engagement dans les parcours professionnels des collaborateurs. » **Nicolas Llorens, Directeur des Ressources humaines de la Macif**

Un accord pour quatre ambitions structurantes

Dans le prolongement de l'accompagnement retraite initié en 2022 et de la création du Compte Épargne Temps Retraite en 2024, cet accord propose un dispositif pour accompagner les salariés dans leur dernière partie de carrière.

>> Santé : Pour prévenir les risques et préserver la qualité de vie au travail, les salariés seniors pourront bénéficier :

- d'un bilan prédictif multi-pathologique à 40 ans.
- d'une autorisation d'absence d'une demi-journée pour réaliser un bilan à 55 ans auprès de professionnels de santé.

>> Employabilité : engagée en faveur de l'emploi des seniors, la Macif met en place différentes actions pour reconnaître les compétences de ses collaborateurs et adapter les fins de carrière :

- **Un souhait de diversification des recrutements à destination des plus de 50 ans** : chaque année, plusieurs dizaines de collaborateurs de 50 ans et plus sont recrutés. De nouveaux partenariats viendront conforter cette ambition.
- **Un entretien de parcours professionnel à 59 ans** afin de déterminer des mesures d'aménagement spécifiques :
 - **Un temps partiel senior élargi à 3 ans avant le départ** (contre 2 auparavant), avec des options de 90 %, 80 % ou mixte. Il est prévu un **maintien à 100 % de la prise en charge des cotisations employeur** et un calcul de l'indemnité de départ sur une base temps plein.
 - **Une adaptation possible de l'activité et/ou des objectifs pour les collaborateurs de la relation client.** Ce dispositif fera l'objet d'un pilote en 2026.
- **Une démarche d'identification des compétences clés des plus de 60 ans** afin d'anticiper leur remplacement.

>> Transmission : renforcer les liens intergénérationnels en encourageant le partage d'expérience et en luttant contre les stéréotypes.

- Les salariés seniors volontaires pourront **co-animer des formations** destinées aux nouveaux embauchés sur la culture Macif.
- **La mise en place d'actions favorisant les échanges intergénérationnels** : sensibilisations, événements dédiés, campagnes de communication (podcasts, campagnes de recrutement, etc.).

>> Transition : pour préparer sereinement le passage vers la retraite.

- **Un référent "projet personnel retraite"** accompagnera les salariés dès 60 ans et jusqu'à 1 an après leur départ de l'entreprise.
- **La formation "Préparer sa retraite" enrichie d'un module "gestes qui sauvent"**, 24 mois avant le départ.
- **La réunion d'information CARSAT** pourra être proposée jusqu'à la date effective de départ pour ceux n'ayant pu participer à la première session.
- **Une possibilité de convertir une partie de l'indemnité de départ en jours de congés** via le Compte Épargne Temps Retraite.

Avec son accord "Salariés seniors" articulé autour de la santé, l'employabilité, la transmission et la transition, la Macif réaffirme son ambition d'accompagner chaque collaborateur selon ses singularités et son parcours professionnel.

A propos de la Macif • Assureur mutualiste, la Macif protège au quotidien ses 6,37 millions de sociétaires adhérents ou clients avec des offres et services simples et utiles en assurances dommages, santé-prévoyance et finance-épargne. La Macif a réalisé un chiffre d'affaires de près de 6,95 milliards d'euros en 2024. Gérant plus de 19 millions de contrats, elle compte près de 12 000 salariés qui exercent tous en France au sein d'un réseau de plus de 450 points d'accueil physiques et téléphoniques. La Macif a été réélue marque préférée des Français dans la catégorie Compagnies d'assurance en 2024.

Macif, une marque Aéma Groupe • Mutualiste dans l'âme, activiste par conviction, Aéma Groupe est le groupe mutualiste de protection né du rapprochement entre Macif et AÉSIO mutuelle. Avec l'acquisition d'Abeille Assurances en 2021 suivie de la création d'Ofi Invest en 2022, Aéma Groupe réalise un chiffre d'affaires de 16,1 milliards d'euros en 2024. Ses plus de 20 000 collaborateurs et 1 800 délégués œuvrent au quotidien pour accompagner et protéger 12,1 millions d'assurés. Multimarques, multiréseaux et multimétiers, Aéma Groupe couvre l'ensemble des besoins de protection (assurance dommages, santé-prévoyance, épargne-retraite et gestion d'actifs). Aéma Groupe veut apporter des réponses éclairées, constructives et humaines face aux grands enjeux de protection liés aux transitions actuelles. En poursuivant la construction d'un acteur mutualiste de premier plan, il crée un modèle inédit, hybride et ouvert capable d'apporter des solutions plus justes, plus adaptées au monde d'aujourd'hui et de demain.
